L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 12 MARS 1858.

Imprimée et publiée par
C. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES :
C. F. WEISSE, E. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 12 MARS 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible]—Le fonds d'un Magasin [illegible] chaussures, habillemens [illegible]
[illegible] Café Verandah Conti.
[illegible] Whisky, eau-de-vie, vins

BLACK.

ROMAN PAR ALEXANDRE DUMAS.

[illegible] qui voudraient prendre [illegible] semaine pour lire le beau roman d'ALEXANDRE DUMAS, que nous publions [illegible] en s'adressant [illegible] les chapitres de BLACK qui [illegible]

Chronique Européenne.

[illegible] apportés par l'*America* nous [illegible]

[illegible] du général Espinasse, aide-de-camp de l'empereur, aux fonctions de [illegible] continuait à absorber [illegible] l'attention des salons politiques [illegible] discute les affaires [illegible] le monde cherchait à [illegible] la signification de cette [illegible] que la circulaire [illegible] ministre aux pré-[illegible] avènement aux affaires [illegible] curieux.

[illegible] général Espinasse aux [illegible] l'intérieur a, dit le [illegible] certaine surveillance [illegible] à Paris, plutôt [illegible] du nouveau [illegible] raison. Quel [illegible] complément de [illegible] la France en cinq [illegible] D'après une de [illegible] de Paris, l'empereur [illegible] pour succès [illegible] politique, [illegible] circonstances actuelles [illegible] actif et énergique [illegible] surveiller, et ré[illegible] tentative de la dé[illegible] M. le général Espinasse [illegible] les fonctions de [illegible] mixte dans un [illegible] infectés de socia[illegible] du souverain; [illegible] correspondances, [illegible] et l'énergie [illegible] et l'esprit [illegible] opinion sur la [illegible] l'empereur

[illegible] ministre aux pré[illegible] L'attentat [illegible] Espinasse, à re[illegible] espéran[illegible] réveillé les [illegible] réclame des ga[illegible] un militaire [illegible] Il ne s'agit [illegible] de ri[illegible] que les popu[illegible] doivent [illegible]

[illegible]

[illegible] conserve ce pos[illegible] réorganisation [illegible] ministère de l'inté[illegible] que l'empereur étendra [illegible] préfecture de police [illegible] plus indépendante

[illegible] a présenté [illegible] bill que celui ci [illegible] public hier le texte de [illegible] donnons plus loin [illegible] anglais à pris [illegible] mesure aux cham[illegible]

[illegible] remerciemens au [illegible] l'armée de l'Inde.

[illegible] de Canton sont du [illegible] Un débarquement a été effec[illegible] Canton par les forces [illegible] France et de l'Angleterre, [illegible] après quelques heures de [illegible] pu être donné le [illegible] Les Européens, au nombre [illegible] Français, ont pu [illegible] à l'intérieur [illegible] continuant le feu [illegible] ordre a été donné aux [illegible] s'engager dans les rues.

[illegible] communications directes en[illegible] par les routes de terre, [illegible] général en chef, sir Colin [illegible] emparé de Furruckabad, le [illegible] Jung Bahadoor de Ne[illegible] Goruckpore. Le [illegible] toujours à Alumbagh.

[illegible] aux réjouissances [illegible] le mariage du [illegible] avec la fille aînée de [illegible] dans ce pays, [illegible] *Indépendance Belge*, une [illegible] qui doit s'expli[illegible] par les brillantes quali[illegible] de la princesse [illegible] mais encore par une es[illegible] que cette union [illegible] une ère nouvelle, qu'elle [illegible] ce pays et de ses [illegible] généreuses promesses.

[illegible] MME FREZZOLINI.—Le premier [illegible] Mme Frezzolini a lieu ce soir dans [illegible] Le programme, qu'on [illegible] une autre partie de nos co[illegible] extrêmement attrayant. Mme [illegible] grand air d'*I Puritani*, [illegible] d'Othello, la polacca de [illegible] et le délicieux rondo fi[illegible] *Sonnambula*. Elle chantera aussi [illegible] un duo de *Semiramide* et [illegible] du *Stabat Mater*. La partie de [illegible] Mme Strakosch se composera d'un [illegible] "Ah! mon fils!"—du "Pre[illegible] d'un air de la Favorite et du [illegible] de la Malibran. Strakosch [illegible] sur le piano ses *Fusées* [illegible] M. White, enfin, chantera "Le [illegible] et M. Cherbuliez, un air de [illegible]

[illegible] PRIX COUTANT.—J. D. DAMERON [illegible] 124, rue du Canal, vendront au prix [illegible] à partir d'aujourd'hui, leur magnifique [illegible] stock de tapis. Leur but étant de ré[illegible] leur assortiment au commencement de [illegible] des chaleurs, ils n'hésitent pas à [illegible] des sacrifices dont bénéficieront les [illegible] et maîtresses de maisons. MM. Dameron [illegible] ont aussi un admirable choix de [illegible] pour rideaux, et ils y appellent [illegible] des familles dans une annonce [illegible] plus loin.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles additionnelles par le Canada.

PRIX DU COTON.

Nouvelles commerciales et financières.

Liverpool, 26 février. — Pour la semaine dernière, les ventes de coton se sont élevées à 51,000 balles; à la clôture, cotes fermes, ainsi qu'il suit: Orleans Fair 8 d, do Middling 7 11/16 d, Mobile Fair 7 7/8 d, do Middling 7 9/16 d, Uplands Fair 7 3/4 d, do Middling 7 1/2 d.—Le stock en gros, dans le port de Liverpool, dénonce 207,000 balles, dont 100,000 de provenance américaine.

Les avis de Manchester sont favorables.—Les marchandises de toute sorte ont légèrement haussé.

Céréales (à Liverpool) calmes à la clôture.—Richardson, Spence & Co marquent la farine languissante et inactive. Canal de l'Ouest de 20 sh 6 d à 22 sh; Ohio, de 24 à 27 sh; les derniers prix ont été obtenus pour un lot venant de la Nouvelle-Orléans.—Blé lourd, le rouge de 6 sh à 6 sh 3 d, le blanc de 7 sh à 7 s 6 d; maïs jaune, de 33 sh 6 d à 34 sh, le blanc à 34 sh.—Le bœuf est en baisse de 5 d; le porc est lent, ainsi que le bacon, avec une baisse, sur ce dernier article, de 6 d dans la semaine; lard pesant à 50 sh; graisse sans changement. Le café est ferme; le riz est calme et ferme; le thé faiblit; la résine va de 4 sh à 4 sh 6 d; l'esprit de thérébentine est à 37 et 42 sh.

A la Banque d'Angleterre, l'encaisse métallique a augmenté de £290,000 durant la semaine.

Londres, 26 février—Baring & Frères cotent le sucre ferme, les céréales calmes, le café ferme, le thé sans changement, l'esprit de thérébentine à 44 sh.—L'argent est très abondant.

NOUVELLES GENERALES.

ANGLETERRE—Le parlement s'est ajourné au 1er mars.—Voici additionnellement la liste membres du nouveau cabinet anglais: Département de la guerre, général Peel; amirauté, sir J. Palinton; maître des postes, lord Colchester; bureau du commerce, M. Henley; bureau central, lord Ellenborough; travaux publics, lord John Manners; avocat-général, sir F. Kelly; chancelier d'Irlande, le juge Blackburn; secrétaire en chef, lord Naas.

La cour de l'amirauté a rendu un jugement contre le steamer North-American, dans le cas de collision entre le North-America et le Leader, de la Nouvelle-Orléans. Appel sera interjeté.

CHINE.—Les alliés continuent leur Protectorat à Canton, jusqu'à ce que leurs conditions soient agréées par le gouvernement chinois, à Pékin.

AUTRES NOUVELLES ADDITIONNELLES, PAR LE CANADA.

FRANCE—Le bruit court que M. Walewski doit se retirer.—Les fonds ont baissé, puis sont redevenus calmes.—Les nouvelles lois pénales sont passées à la Chambre par 224 votes contre 24.—Le camp de Châlons doit être porté à 50,000 hommes, le double du chiffre de l'année dernière.

INDE—Les rebelles *Calpee* sont toujours en force, sous les ordres de Nena Sahib.—Le fort Waglin a été enlevé aux révoltés.

ANGLETERRE—La place de gouverneur-général de l'Inde doit être donnée à lord Stanley, si lord Canning donne sa démission.

CHINE—La malle de Chine apporte des détails sur la prise de Canton.—Les habitans de Canton ont quitté la ville le 30 décembre—Yeh a été fait prisonnier, mais a été ensuite installé comme vice-gouverneur.—Une commission, composée de deux anglais et d'un français, a été nommée, pour surveiller le gouvernement; elle a lancé une proclamation invitant le peuple à revenir et lui assurant protection.—Tout est calme, et on espère pouvoir lever le blocus, ce qui permettrait au commerce de reprendre dans la semaine.

Liverpool—Californie.

Boston, 10 mars—L'*America* a levé l'ancre aujourd'hui, faisant voile pour Liverpool; il emporte 30 passagers et point d'espèces.

New York, même date—Le *Northern Light* est parti aujourd'hui pour Aspinwall, avec 600 passagers.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Baton Rouge, 11—Le bill pourvoyant à l'établissement d'une branche de la Banque des Citoyens à Shreveport, a été pris en considération à la Chambre. M. Hodge, de Caddo, a pris la parole en faveur du bill; M. Hawkins, de St-Mary, a parlé contre, et a offert l'amendement suivant:

"Pourvu que l'établissement de la branche banque des Citoyens à Shreveport ne donne pas droit à la Banque des Citoyens de recevoir les dépôts de l'Etat, nonobstant toute loi contraire."

Une motion a été faite de déposer cet amendement sur la table: elle a été repoussée.

M. Hawkins a alors demandé son adoption; mais M. Hodge ayant proposé de déposer indéfiniment sur la table et le bill et l'amendement, cette dernière motion a prévalu, par un vote de 42 contre 26.

Le bill pour prolonger l'échéance des bonds de la Banque des Citoyens sera pris en considération demain.

On discute en ce moment le bill de M. Gray qui rappèle une partie de la loi sur les élections.

Nouvelles de Washington.

Washington, 10 mars—On s'attend à entendre plus de vingt-cinq discours au Sénat et une cinquantaine à la Chambre, sur la question du Kansas, avant le vote final; ce vote pourrait avoir lieu vers lundi.—Stephens se dispose à publier les vues de la majorité du comité d'investigation sur le Kansas.

Washington, 11—Un vote préliminaire, sur la question du Kansas, est attendu à la Chambre, pour demain. Les anti-Lecomptonistes s'attendent au succès.

Congrès.

SENAT—M. Cameron a présenté un mémoire des citoyens de Philadelphie demandant l'établissement d'une ligne de navires à vapeur, pour le transport des malles de ce port au Brésil.—Il a aussi soumis une résolution demandant au président une copie des instructions qu'il a données au marshal de l'Utah.

SENAT—M. Polk a pris la parole sur la question du Kansas et a nié l'assertion que des fraudes, des violences et l'invasion du territoire par les Missouriens aient eu lieu. Il a chaudement soutenu la prépondérance politique des habitants du Kansas qui sont en faveur de l'esclavage.

M. Benjamin a passé en revue l'historique de l'esclavage sur les deux continents, et a soutenu que cette institution est reconnue par la loi commune aussi bien que par la Constitution, et qu'elle a été maintenue en droit par la Cour Suprême dans l'affaire de Dred Scott.—Il a fait l'éloge des juges qui se sont prononcés dans la majorité, et s'est élevé contre les juges dissidents.

Le bill de la Chambre sur le déficit a été adopté.

CHAMBRE—On a discuté divers bills d'allocations, puis on est passé aux questions du Kansas et de l'Utah.

Nouvelles du Kansas.

St-Louis, 11.—Le gouverneur Denver a lancé une proclamation déclarant comme une usurpation illégale de pouvoir la proposition faite par J. H. Lane d'enrôler la milice du Kansas.

ST. DOMINGUE.

New-York, 11—Des nouvelles arrivées de Curaçao parlent d'une révolution qui aurait eu lieu en faveur de Baez.

Nouvelle des Rivières.

St Louis, 11—La rivière monte et il y a 9 pieds d'eau devant Cairo. Le Missouri est stationnaire, et devant St Joseph à 3 1/2 pieds.

Louisville, 11—La rivière baisse—6 pieds au Canal.

Marchés américains.

New-York, 10 mars—Coton, ferme et sans changement; les détenteurs pressent le marché; blé rouge, du Sud, de $1 10 à 1 20, le blanc de $1 28 à 1 35; maïs, très-languissant; mess porc, de $16 70 à 16 85; lard, ferme, ainsi que le bacon, ce dernier à 8 7/8 et 9 1/4 cts pour jambons, et 6 5/8 à 6 7/8 cts pour plats côtés; sucre, en hausse de 1/8 à 1/4 cts; Orleans fair, de 6 à 6 3/4 c; café, de 9 1/2 à 12 1/2 cts.

New-York, 11—Coton, calme. Farine et blé, fermes, maïs blanc, de 67 à 68 cts; maïs jaune, de 70 à 71; mess porc, de $16 75 à 16 80; lard, de 8 5/8 à 9 1/4, pour jambons, et 6 5/8 à 7 pour plats-côtés; whisky, 21 1/2; café à l'encan, de 9 à 11 7/8; sucre et mélasse, calmes.

Cincinnati, 11.—Farine, de 3 70 à 3 75, languissante: whisky ferme, à 16 1/2; épaules et plats côtés en grenier, de 5 7/8 à 7 5/8; rien en lard; porc, cotes nominales; provisions, sans changement.

Cincinnati, même date—Les banquiers de Cincinnati refusent les billets des Banques "Seneca County" et "Union (Sandusky)".

Steamboats descendant le fleuve.

Vicksburg, 11 mars—David White, à 6 heures, de matin.

THEATRE D'ORLEANS.—Demain, samedi, *Jaguarita*, au théâtre d'Orléans.

VENTE AU PRIX COUTANT.—La maison Adolphe Blache nous prie d'annoncer qu'elle entre aujourd'hui en liquidation, et que pour faciliter la clôture de ses affaires, elle vendra son assortiment de marchandises au *prix coûtant*. Tout le monde connaît la richesse, la variété et le bon goût des articles importés par cette maison, et la décision que nous venons d'annoncer doit nécessairement lui attirer la foule des acheteurs. Les articles reçus par les derniers arrivages d'Europe seront également soumis au même rabais.

PRÉSERVATIF CONTRE LES MITES.—L'insecte imperceptible qui se loge dans les tissus de laine et qui les ronge pendant l'été a longtemps échappé, à cause de ses proportions microscopiques, aux efforts faits pour le détruire. M. Wm McGroarty est enfin parvenu à expulser la mite du domicile qu'elle s'était ménagé dans nos vêtements d'hiver et dans les coûteuses étoffes qu'importe le commerce. M. McGroarty n'est arrivé à sa découverte qu'après de nombreuses expériences: il s'était proposé non-seulement de trouver un moyen de préserver les laines contre l'insecte qui les détruit dans la saison des chaleurs, mais de les protéger aussi contre la moisissure causée par l'humidité. Son intérêt l'y poussait, car ayant été pendant longtemps à la tête d'un vaste magasin de tapis, il avait essuyé des pertes considérables. Tous les ans, ce qui lui restait à la fin de l'hiver de son stock était notablement endommagé. La poudre qu'il est enfin parvenu à préparer après maints essais infructueux, protége contre les mites et contre l'humidité les étoffes de laine, les draps, les tapis, les fourrures, les plumes, &c., et n'a pas d'odeur désagréable. Nous en recommandons l'emploi aux marchands et aux familles. Voir aux annonces.

PANORAMA DE L'ITALIE—Cette magnifique toile attire tous les soirs de nombreux spectateurs dans la salle de l'Armory. On peut y étudier les paysages et les monuments de l'Italie et se faire, au bout de deux heures, une idée très juste des magnificences artistiques du berceau de la civilisation moderne. Chaque tableau est accompagné d'explications brèves mais lucides. Le propriétaire du panorama ne pouvant prolonger son séjour dans notre ville, nous engageons le public à ne point perdre l'occasion, en remettant leur visite à l'Armory Hall; de faire un très agréable voyage en Italie sans quitter la Nouvelle-Orléans.

INSTITUTION DE MME PARENT.—Mme Parent se propose de transporter cette année son excellent pensionnat de demoiselles à Mandeville. Cette localité dont nous sommes séparés par le lac et qui n'est qu'à deux heures de distance de la Nlle-Orléans, est, on le sait, une des plus salubres de la Louisiane; jamais la fièvre jaune n'y a sévi et on y est à l'abri de toute espèce d'épidémies. Le dévouement maternel de Mme Parent est connu des familles: celles qui lui confieront leurs enfants n'auront qu'à se féliciter de les avoir placées sous sa direction éclairée.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIERE COUR—L'affaire l'Etat contre Vincente Maria, accusé d'avoir poignardé M. Campbell, maître du bateau à vapeur Grenada, a été appelée hier. Le prisonnier frappa le mate qui, à la suite d'une difficulté, essayait de le pousser à terre. A une heure avancée, le juri n'avait pas présenté de verdict.

COUR DU RECORDER STITH—Un affidavit accuse William Milton d'avoir pris de force possession d'un chaland appartenant à O. F. Conklin, et de s'être servi des planches qui étaient à bord.

Patrick Coleman a subi un interrogatoire à la suite duquel le recorder l'a envoyé devant la Première Cour de District, pour avoir assailli Mathew Dailey, à main armée, le 7 du courant, au coin des rues Annonciation et Gaiennié.—Cautionnement de $750.

James Fitzgerald est accusé d'avoir volé une quantité de briques appartenant à M. A. Vallet.—Interrogatoire fixé au 15 du courant.

Henry Tipner, qui a battu David Rayan, acquittera une amende de quinze piastres ou passera un mois en prison.

COUR DU RECORDER FABRE—Isaac Levy a été envoyé devant la Première Cour pour avoir violemment assailli David Jones.

Louis Rousseil devra se présenter devant le même tribunal pour répondre à l'accusation de vol de vêtements, dans une maison de la rue Bourbon.

John Flynn et Peter Burk sont en prison. On les a arrêtés dans un esquif dans lequel se trouvaient une grande quantité de cordes qu'on suppose avoir été volées à bord de navires.

COUR DU RECORDER SOLOMON—Armand Fonvergne, h.c.l., accusé d'avoir assassiné Jean Baptiste Hubert, h. c. l., le 24 du mois dernier, a comparu devant le recorder Solomon.—Les témoignages établissent qu'il a frappé Hubert sans avoir été provoqué. Le recorder l'a envoyé devant la Première Cour.—Simon Louis, h. c. l., accusé de complicité, a été acquitté. Il n'y a pas eu de preuves positives contre lui.

CUIR—La police a découvert, mercredi soir, dans une maison de la rue Annonciation, un lot de cuir volé dernièrement dans un magasin du Deuxième District.

CADAVRE TROUVÉ—Le cadavre d'une mulâtresse qui paraissait âgée de trente à trente-cinq ans, a été trouvé, mercredi matin, dans un fossé, à côté du chemin public, sur la ligne qui sépare l'habitation du Dr Frédérick H. Knapp de celle de M. H. C. Story, paroisse St Bernard. La malheureuse avait été étranglée par une ou des personnes inconnues. Tous les planteurs des environs sont venus examiner le corps, mais aucun d'eux n'a pu le reconnaître.

INCENDIE—Hier, entre 1 et 2 heures de l'après-midi, le feu s'est déclaré dans une vieille fabrique de savon, située dans la rue d'Orléans et appartenant autrefois à M. Blineau; elle a été complètement détruite. La propriété se composait de plusieurs hangars et occupait presque tout le terrain compris entre les rues Derbigny et Roman, s'étendant dans le fond jusqu'à la rue Ste Anne.

AFFAIRE DE MEURTRE.—Jerry Hays, accusé d'avoir tué l'officier Thos. Bird, a été conduit hier après-midi devant le recorder Stith, qui l'a envoyé, après instruction, devant la Première Cour de District. On se rappelle que le prévenu a blessé Birds le soir du mardi gras. Les témoignages ne diffèrent pas de ceux produits devant le jury d'enquête.

Correspondance mexicaine.

Mexico, 5 mars 1858.

Aux éditeurs de l'*Abeille*.

Messieurs,

L'on est parti en guerre et, comme ce jeu est fort du goût de nos amis les Mexicains, on fait durer le plaisir et l'on en abuse à mon avis. Depuis vingt jours que les deux armées sont en présence, on n'a livré aucun combat, si il y a eu quelques escarmouches, c'est si peu de chose que l'on n'a pas jugé à propos d'en faire mention dans un pays où l'on ne manque pas d'écrire des bulletins pompeux sur des rencontres qui ailleurs seraient tenues pour des riens militaires. On a bien raconté que la brigade Miramon avait été battue au passage de la rivière de Celaya; mais je me défie de ces rapports en l'air que l'esprit de parti exagère au-delà de toute vraisemblance. Je n'ai jamais vu, à aucune époque mentir aussi impudemment que le font les gazettes du gouvernement Zuloaga. L'insistance qu'elles mettent à imposer au public fait lever les épaules aux gens sensés qui n'y voient que l'imposture de la faiblesse et un triste augure pour l'avenir de ce parti décrié.

Celaya est une ville ouverte à 12 lieues de Queretaro; M. Parrodi en a fortifié les entrées et n'est pas œuvre de Vauban, car ici chaque couvent est une forteresse, et il y en a trois à Celaya qui dominent et enfilent les approches. A un mille de la ville le lit d'une rivière à peu près tarie forme un fossé en arc de cercle de 20 mètres de largeur; les passages les plus accessibles sont défendus par des batteries.

Les deux armées sont égales en nombre—6,000 à peu près de chaque côté; M. Parrodi a 32 pièces d'artillerie et M. Osollo 27 à 28. Les constitutionnels ont une cavalerie plus nombreuse et mieux montée. L'avantage de M. Parrodi consiste en ce qu'il est très solidement adossé, qu'il ne peut être tourné et qu'il peut, en tirant la résistance en longueur, donner le temps aux contingents d'arriver et de couper l'armée ennemie de sa base d'opérations. Dans l'état présent des affaires, le gouvernement de Mexico n'a que de minces ressources; il lui sera difficile de réparer les pertes de son armée, car l'argent est rare et je ne sais où il pourrait recruter de nouveaux régiments.

Le caractère des deux généraux en chef est en tout différent. Osollo est jeune, impatient et fougueux; Parrodi est plus mûr, patient et froid. Si donc le premier manque ses deux ou trois coups de main projetés, il sera brisé par le second.

Il est fort difficile de risquer ici aucune conjecture. Les solutions politiques sont tellement imprévues et absurdes qu'il faut les chercher en dehors de toutes les règles ordinaires.

Il est possible que MM. Parrodi et Osollo s'unissent pour renverser Zuloaga et former un gouvernement raisonnable.

Il est possible que pendant que les deux armées s'escriment à Celaya, une conspiration quelconque culbute le parti conservateur.

Il est possible que M. Zuloaga parte bientôt pour le camp et qu'il y soit méconnu.

En dehors de toutes ces combinaisons, la ligue des Etats doit triompher. Elle a pour elle l'opinion publique, les ressources d'hommes et d'argent, le temps et la force de pression d'une circonférence sur le centre.

Mais, je vous le répète, on ne doit compter sur rien dans un pays où l'opinion publique est inerte, et où le peuple ne prend jamais part aux conflits pas plus qu'aux solutions politiques.

On ne s'occupe guère de Santa Anna et il a moins de chances que jamais; il s'est élevé des ambitions jeunes et exigeantes, des méfiances trop fondées contre l'homme de Turbaco—je crois donc que son étoile est tombée dans l'eau.

Nous avons eu un pronunciamiento nouveau depuis ma dernière lettre. Tampico a adhéré au gouvernement Zuloaga. Ce petit revirement à coûté 100,000 piastres au clergé de Mexico qui, en définitive, est le banquier de la réaction. Les traités furent présentés par le courrier extraordinaire qui apporta la nouvelle à Mexico. En recevant la correspondance, le ministre des finances s'écria: Diable, c'est trop cher, vous auriez mieux fait de rester tranquilles.

Il est probable que dans 8 jours M. Garza aura pris Tampico et chassé les émeutiers et c'est payer un peu trop le plaisir de dire que l'on a eu un port de mer dans son parti.

L'Etat de Veracruz est fortement organisé; on croit que MM. Lallave, Negrette et Trias, qui en commandent les troupes, feront bientôt une démonstration sur Puebla et se porteront ensemble sur la capitale qui, dégarnie de troupes comme elle est, serait bientôt enlevée.

Le gouvernement a publié, aujourd'hui ou hier, le règlement de sa fameuse iniquité du 28 janvier. Voilà tous les acheteurs de bonne foi, tous ceux qui, confiants dans la loi et la responsabilité des gouvernements, ont acquis des propriétés ecclésiastiques, spoliés, livrés au bon plaisir des adversaires de loi Lerdo.

Vous savez que M. Forsyth, le ministre américain, a reconnu ce misérable gouvernement, avec le reste du corps diplomatique. Cette démarche a déplu grandement; je ne sais si son gouvernement approuvera tant d'empressement et de faiblesse.

En un mot, Messieurs, la guerre ne fait pas grand bruit, le gouvernement actuel est sans racines et sans appui la politique est tracassière et stupide. Si jamais un pays est tombé, c'est celui-ci. Qui le relèvera?

* * *

Mexique.

On trouvera plus loin la lettre de notre correspondant de Mexico. La presse étant muselée chez nos voisins, nous ne trouvons presque rien d'important à emprunter aux journaux qui nous sont parvenus.

Le président intérimaire Zuloaga a adressé la lettre suivante au pape:

A Sa Sainteté le Souverain Pontife Pie IX, Félix Zuloaga, Président intérimaire de la République Mexicaine.

Très Saint Père,

[illegible] que comme le premier et le plus auguste de leurs devoirs, soupiraient avec anxiété après le rétablissement d'un ordre de choses qui fît oublier les jours de persécution et d'angoisse où l'église mexicaine a tant gémi, en conséquence d'un de ces égaremens de la guerre civile, qui n'aurait pas dû être prévu dans une nation qui fonde ses plus chères espérances de félicité sur l'Eglise catholique.

Les Lois et les mesures adoptées contre la propriété de l'Eglise, contre ses priviléges et ses immunités, contre ses pasteurs et ses ministres, ont dû faire croire à Votre Sainteté qu'il existe au Mexique un grand nombre de personnes qui ont abandonné la foi de leurs pères et sont les ennemis du Saint-Siége. Je puis cependant assurer à V. S. que la nation toute entière lui est aussi dévouée que ferme dans la foi, que ces lois doivent être considérées comme l'expression de l'exaltation des partis politiques prompts à adopter ce qu'ils n'approuvent pas, plutôt que comme la manifestation de leurs sentiments et de leurs opinions. Au Mexique, Très Saint-Père, il n'y a ni des incrédules ni des impies endurcis.

Les décrets que le gouvernement de la république vient de publier, et dont vous recevrez une copie aussi bien que du manifeste de mon cabinet, ont été reçus aux acclamations enthousiastes et vraiment nationales de notre population; ils prouveront à Votre Sainteté que mon premier soin a été de rétablir la bonne harmonie et resserrer entre l'Eglise et le gouvernement les liens malheureusement interrompus. Toutes les difficultés sont donc aplanies et Votre Sainteté verra dans cet acte solennel de réparation le témoignage inéquivoque de ce qu'exige au Mexique la conscience publique. Le gouvernement espère que le Tout-Puissant protégera ses efforts et le conduira heureusement au terme de la mission qu'il a entreprise sous de si bons auspices. Quelque grands que puissent être encore les obstacles, il compte sur l'assistance divine qui ne laissera pas inachevée son œuvre, sans laquelle le Mexique ne présenterait au monde qu'un spectacle de ruines et de scandales.

Les sentiments de tout le peuple mexicain envers Votre Sainteté sont les mêmes que lors de votre résidence à Gaëte. Que Votre Sainteté daigne bénir le peuple, le gouvernement et les autorités de la république afin que l'union se rétablisse et que la paix fleurisse sous la sainte influence de la religion.

Je prie, enfin, Votre Sainteté d'accepter les assurances de la profonde vénération avec laquelle je suis de Votre Sainteté le fils très dévot, *Felix Zuloaga*.—*Luis G. Cuevas*, ministre des affaires étrangères.

Palais National.—Mexico 31 janvier 1858.

Voici quelques-uns des principaux articles du règlement de la loi du 28 janvier qui ordonne la restitution aux corporations religieuses des biens ecclésiastiques aliénés par le précédent gouvernement en vertu de la loi de désamortissement:

Art. 1er. Les corporations ecclésiastiques, en vertu de la loi du 28 janvier dernier, sont en possession légale des propriétés foncières qui furent vendues ou adjugées conformément au décret du 25 juin et à son règlement du 30 juillet 1856.

Art. 2. En conséquence, ils peuvent recouvrer directement les loyers aux locataires et fermiers des propriétés qui se trouvent louées.

Art. 3. Les notaires pardevant lesquels les actes d'adjudication ou de vente ont été passés procéderont dans le délai précis de 15 jours à compter de la publication du présent règlement en chaque endroit, à mettre en note sur le protocole, à la marge de tout acte qui n'aurait pas été annulé, cette formule: "En vertu des dispositions de la loi du 28 janvier de la présente année, est nulle et de nul effet cette adjudication ou cette vente, et la propriété dont l'acte fait mention reste en possession de telle corporation ou communauté."

ART. 5—Tout adjudicataire ou acquéreur est tenu de remettre à la communauté ou corporation respective les titres de possession qu'il en aurait reçus aussi bien que le certificat d'adjudication ou de vente qu'on lui a délivré. Cette remise se fera dans le délai de 15 jours, à compter de la publication du présent règlement en chaque endroit. Celui qui y manquerait serait frappé d'une amende égale de 1 pour cent de la valeur de la propriété, computée d'après les dispositions de l'art. 16 du présent; cette amende sera renouvelée de mois en mois contre le contrevenant à cette disposition.

Art. 6—Si après la troisième amende l'adjudicataire ou l'acheteur ne remettait pas les titres ou actes dont parle l'article antérieur l'autorité politique fera incarcérer le réfractaire et le tiendra en prison jusqu'à ce qu'il ait obéi aux dispositions de l'article antérieur.

Art. 8—Si les propriétés adjugées ou vendues avaient été transmises à d'autres acquéreurs, l'obligation de rendre les titres anciens, les actes de vente ou d'adjudication et les documents des ventes postérieures retombera sur le dernier acheteur, sous la peine fixée dans l'article précédent.

Le gouvernement s'engage à rembourser les acquéreurs, mais en *papier-monnaie*.

Discours de lord Palmerston.

Voici le discours que lord Palmerston a prononcé en présentant au parlement, au nom du ministère anglais, le bill contre les conspirateurs:

LORD PALMERSTON—Ainsi que je l'ai annoncé à la chambre, je viens lui soumettre un bill tendant à modifier la loi relative aux conspirations ayant pour but l'assassinat. Il naît parfois des circonstances qui démontrent la nécessité, ou du moins l'opportunité de réviser des lois spéciales, et j'ai l'espoir que la chambre pensera avec moi que le terrible événement qui a eu lieu récemment rend nécessaire la révision de la partie de nos lois criminelles qui fait l'objet du bill que je présente aujourd'hui.

Messieurs, une conspiration a été ourdie, en partie dans ce pays, en partie à l'étranger, dans le but de commettre un crime atroce. Cette conspiration a eu les conséquences les plus désastreuses. Le résultat particulier cherché par cette affreuse tentative n'a pas, grâce à la Providence, été obtenu, mais un grand désastre pouvait arriver, et le monde entier a été saisi d'un sentiment d'indignation et de dégoût.

La conséquence naturelle de ce que les individus qui ont trempé dans cet attentat venaient de notre pays, a été que les nations étrangères, ignorantes de nos lois et de l'esprit de notre constitution, ont pensé que l'Angleterre regardait avec indifférence la perpétration de crimes d'une nature aussi odieuse, et qu'au lieu d'avoir pour eux ces sentiments que la nature humaine doit inspirer en présence de tels projets et de tels actes, le peuple anglais était plutôt disposé à les considérer presque avec faveur.

Il existe généralement sur le continent l'opinion que le ministère et le parlement prendront des mesures qui donneraient au gouvernement, sur un simple soupçon, le droit d'expulser les étrangers du sol de l'Angleterre. Je n'ai pas besoin de dire que le gouvernement de Sa Majesté n'a pas l'intention de proposer aucune mesure de ce genre au parlement. (Applaudissements).

Mais je crois, et tout le monde sera de avis, qu'il est des cas où des hommes formant les plus criminels projets, peuvent être avec raison expulsés du pays; mais en même temps une loi qui accorderait un tel pouvoir au gouvernement pourrait donner lieu à tant d'abus, elle porterait une telle atteinte aux grands principes au nom desquels les rives de l'Angleterre sont ouvertes à tous ceux qui, par des motifs politiques ou autres, viennent y chercher un refuge et leur demander asile, que, n'importe quel gouvernement, reculerait devant la proposition d'une mesure semblable, et je suis entièrement certain que le parlement ne la sanctionnerait pas. (Applaudissements).

Il ne s'agit donc pas d'une pareille disposition. Toutefois, le gouvernement a reconnu qu'un crime d'une nature particulière a été commis, et il a toute raison de croire qu'une conspiration ayant pour but l'assassinat a été organisée en Angleterre; le gouvernement ad one cru devoir prendre en sérieuse considération l'état actuel de notre législation à cet égard.

Je sais bien que l'on prétend que l'irritation causée au dehors contre l'Angleterre, par l'opinion erronée que l'on a que, dans ce pays, on regarde avec indifférence les événements survenus, et particulièrement certaines adresses, envoyées à l'empereur par divers corps militaires et publiées par le *Moniteur*, engagent le gouvernement à prendre les mesures qu'il vous soumet aujourd'hui dans le but de modifier une partie de notre Code criminel. Messieurs, je ne comprends pas de pareils arguments, car je ne vois pas pourquoi, s'il est démontré qu'une partie de nos lois criminelles est défectueuse et susceptible d'améliorations, nous n'y apporterions pas les modifications estimées utiles, et pourquoi, en le faisant, on nous accuserait de céder à une pression quelconque et d'agir seulement parce que d'autres nations ont donné cours à certains sentiments, dans un moment de passion ou peut-être de crainte.

Je suis aise, en parlant des adresses envoyées à l'empereur des Français à l'occasion de l'attentat et publiées par le journal officiel, de dire que, si en France on est peu au courant de l'esprit de notre constitution, de nos habitudes, de notre législation, on ignore généralement dans notre pays les usages suivis en France, quant à l'objet dont je viens de parler.

Dans tous les événements d'intérêt public, politiques ou non, il a été dans les habitudes françaises d'envoyer des adresses au chef du gouvernement existant; cela se pratique ainsi depuis soixante ans; il en a été de même dans l'armée, et loin qu'une telle adresse soit considérée comme attentatoire à la discipline, elle est approuvée au contraire et permise aux régiments et même aux détachements.

Mais, incontestablement, il y a des expressions et des passages qui ont été regardés, dans ce pays, comme offensants pour la nation; je crois que les choses qui se passent en France sont appréciées à un point de vue tout droit par ceux qui voient dans ces adresses une insulte faite à l'Angleterre. Néanmoins, le gouvernement de Sa Majesté a informé celui de France du fâcheux effet produit dans ce pays par l'insertion au *Moniteur* des adresses de plusieurs corps de l'armée. (Ecoutez! écoutez!)

Je suis heureux d'ajouter que l'ambassadeur français près notre cour a remis à mon noble ami, lord Clarendon, une dépêche du ministre des affaires de France, dans laquelle il est dit que, après communication faite par lord Cowley au gouvernement français, de la pénible impression produite en Angleterre par la publication de ces adresses, le comte Walewski a chargé l'ambassadeur de France à Londres, de dire, que, bien que ce fût d'un usage habituel et général, il [illegible] deux ou trois seuls adresses envoyées, il y en avait quelques-unes dans lesquelles [illegible] passages, que l'Angleterre trouve [illegible] avaient été insérées au *Moniteur*, [illegible] (Ecoutez! Oh! oh! Bravo!) La dépêche [illegible]

semble, que le trouble apporté dans un théâtre en allumant ou tout autre fait de ce genre, tandis qu'en Irlande, un complot de cette nature est un crime capital.

Il a paru au gouvernement, que d'un côté la loi anglaise est trop douce, et que le châtiment qu'elle inflige n'est pas en rapport avec la gravité du crime, et que, d'autre part, la loi irlandaise est plus sévère qu'il n'est nécessaire qu'elle le soit; il nous a donc paru convenable et juste de proposer une loi uniforme pour tout le Royaume-Uni, en diminuant la pénalité portée par la loi irlandaise et en augmentant celle de la loi anglaise.

Ce que nous proposons, c'est que le complot ayant pour but l'assassinat soit considéré comme une félonie, et punissable d'une peine (*penal servitude*) proportionnée à la gravité du crime, selon l'appréciation de la Cour, et variant d'un temps quelconque, qui ne peut être moindre de cinq ans, jusqu'à la peine perpétuelle.

La peine à perpétuité est le *maximum* de la peine (rires); le crime peut être également puni de l'emprisonnement avec ou sans travail forcé pour une période de temps n'excédant pas trois ans.

Le bill s'applique à toutes les personnes, les sujets anglais ou les étrangers, et soit que le complot ait pour but l'assassinat d'un Anglais ou d'un étranger, qu'il réside dans le Royaume-Uni ou au dehors.

Je crois que le bill que je propose est une amélioration apportée à la loi criminelle de ce pays, et entièrement indépendante de toutes circonstances temporaires. Je crois en même temps qu'il est de la dignité du pays, un grand crime ayant été commis, et les éléments ayant été préparés pour la plus grande part, en Angleterre, de faire tout ce qui est en son pouvoir, sans porter atteinte à la constitution, pour montrer à ceux qui voudraient faire de l'Angleterre un lieu où l'on peut préparer et diriger les plus abominables crimes, que ce n'est pas impunément qu'ils le peuvent faire, et qu'ils s'exposent à un châtiment sévère.

Je présente donc à la chambre un bill tendant à modifier les lois relatives aux complots ayant pour but l'assassinat.

MERVEILLEUX—L'effet des AMERS DE HOSTETTER pour chasser la bile, fortifier le système, exciter l'appétit et faire disparaître les symptômes de la dyspepsie est réellement étonnant. Toute personne faible et nerveuse devrait en faire l'essai. Le contenu d'un verre à vin [ou la moitié si le malade est une femme ou un enfant] pris avant les repas, fera voir l'efficacité des Amers. Ce sont de merveilleuses guérisons qui ont valu à ce remède l'immense réputation dont il jouit. A vendre par tous les marchands et pharmaciens et par
J. WRIGHT & CO,
Nos 21 et 151 rue de Chartres

Le remède le plus étonnant qui soit mystérieusement devant le public, c'est l'huile "électrique du Prof. De Grath", de Philadelphie.—Rien jusqu'ici n'a triomphé aussi rapidement de la paralysie, des rhumatismes, de la névralgie et des douleurs les plus aiguës.—MM. Barnes et Park, les plus grands pharmaciens des Etats Unis, disent que cette huile a guéri des paralytiques, etc.—M. Seths Hance, de Baltimore, qui en a vendu pour plus de $2000 en très peu de temps, parle, dans une lettre, de merveilleuses guérisons de paralysie, de rhumatismes, etc.—Cette huile est souveraine, l'effet en est magique; on ne peut l'imiter comme les Amers et les Sirops.—Les ingrédients dont se compose l'Huile électrique sont d'un grand prix. Les médecins s'en servent et la recommandent maintenant. Seul dépôt, 39 South Eighth street, entre Chesnut et Walnut, près le grand temple maçonnique, à Philadelphie.
A vendre par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres

Amers Allemands de Hoofland.

Si vous êtes malade, la probabilité est que la poitrine est le siége du mal. La faiblesse de l'estomac donne naissance à la dyspepsie, à la langueur, à la jaunisse, aux maux de tête, aux oppressions, aux nausées, à l'affaiblissement de la vue, à la constipation, à la dyssenterie et à une foule d'autres maladies. Il suffit, pour chasser tout cela et donner du ton à l'estomac, de prendre, jusqu'à parfaite guérison, les AMERS ALLEMANDS DU Dr HOOFLAND, préparés par le Dr C. M. Jackson de Philadelphie.
A vendre à 75c. la bouteille, par les marchands et pharmaciens de toutes les villes et villages des Etats Unis, des Canadas, des Indes Occidentales et de l'Amérique du Sud.
A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151 rue de Chartres

Un mot aux parents à propos du Mélange de Robert pour les coliques d'enfants.

Nous prenons la liberté, comme seuls agents pour la [illegible], de déclarer que le MELANGE DE ROBERT POUR LES COLIQUES D'ENFANTS [illegible]
A vendre à la Nlle Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151 rue de Chartres

Un Bienfait pour tout le monde.

[illegible] DECOUVERTE MEDICALE DE KENNEDY, [illegible]
A vendre, à la Nlle Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Genièvre Médicamenté.

[illegible] GENIEVRE MEDICAMENTE DU Dr VANDERVEER [illegible]
A vendre, à la Nlle-Orléans, en gros et en détail par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres. Agence générale pour le Sud. [illegible]
A vendre également par DYAN & Co, G. O. WOODMAN, O. GRIFFY & Co, HU. KENNEDY, K. B. WHEELOCK.

LANGUES MODERNES.
L'ANGLAIS, L'ESPAGNOL, LE FRANÇAIS ET L'ALLEMAND, s'acquièrent à la grande école pratique Du PROF. BRETTE, 13 rue St Charles.
Par la méthode de toutes les grammaires, PAR UNE BONNE HABITUDE. [illegible] Par la pratique. La pratique seule apprend la langue parlée, habitue les oreilles aux sons, donne une bonne prononciation. On y enseigne aussi: L'ECRITURE, LA TENUE DES LIVRES, ET LES MATHEMATIQUES. N. B.—Des appartements spéciaux sont réservés aux dames. LES ENFANTS qui n'ont pas de temps à perdre sur les bancs des écoles y sont également reçus.

Remerciements.
LE Dr F. A. VON MOSCHZISKER remercie ses confrères de leurs bontés, de la promptitude avec laquelle ils l'ont appuyé et consulté en sa qualité de médecin pour les maux de l'œil et de l'oreille. [illegible] Dr F. A. VON MOSCHZISKER, Pour les maux de l'œil et de l'oreille.

Demande.
UN Professeur Français, d'un certain âge et d'une longue expérience dans l'enseignement, désire trouver une place à la campagne. Outre sa langue maternelle, il parle et enseigne l'Anglais et l'Espagnol; il professe aussi le Latin, les Mathématiques, etc. Il est à même de fournir les meilleures recommandations. S'adresser à J. J. R., Nelle-Orléans. 11mars—3t

Demande de Barbier.
ON demande un bon ouvrier barbier. S'adresser à l'encoignure St-Pierre et Marais. 11 mars—3

Bonne d'Enfant.
ON demande une BONNE D'ENFANT française avec de bonnes recommandations. S'adresser No 58, rue de la Victoire, entre les rues Marigny et Mandeville. 11mars—3t

A vendre
UN café bien achalandé, ayant une bonne clientèle et situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. Il y a aussi une salle de billard. Pour les termes et conditions, qui sont très modérés, s'adresser à J. M. R., à ce bureau. 11 mars—3t

ALFRED MERCIER, D. M. P.
Consultations et Opérations Chirurgicales, DE MIDI A 2 HEURES P. M., Rue Dauphine, No 53, entre Bienville et Conti. [illegible]

Infirmerie de la rue du Cirque, NOUVELLE-ORLEANS, [illegible]
Dr MERCIER, No 191, rue du Canal, entre Philippa et Rampart. Dr STANFORD CHAILLE, No 182, rue du Camp. [illegible]
Chambres pour les malades [illegible]
Les opérations se paient à part. [illegible]

ATTENTION.
Bottes, souliers, chapeaux, habillements d'été et de printemps.
Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de bottes, souliers, habillements d'été et de printemps, &c., qui aura lieu aujourd'hui au magasin d'encan de Rocha & Loumont, No 71 rue de Chartres.—Conditions à la vente. 6 mars—6t

BEAUX TAPIS, AU PRIX COUTANT, POUR DU COMPTANT.
Afin de réduire notre stock, NOUS OFFRONS TOUS NOS **TAPIS MEDAILLON,** Et autres genres, Tapis de velours, de Wilton et de Bruxelles, AU PRIX COUTANT, POUR DU CASH. On ne demandera que le prix coûtant. Nous appelons l'attention du public sur notre grand assortiment de ETOFFES POUR RIDEAUX, Comprenant damas soie et laine; brocatelle, dentelle et mousseline, corniches, &c.
J. D. DAMERON & Co, 124, rue du Canal. 12 mars—6t

LIVRES DE MEDECINE, D'auteurs célèbres.
THOMAS L. WHITE, Librairie d'ouvrages de médecine et autres en général, 105, RUE DU CANAL, Appelle l'attention de ceux qui ont besoin d'ouvrages de médecine, SUR SON VASTE STOCK, BIEN CHOISI, Comprenant beaucoup d'ouvrages récents, d'anciennes éditions, d'œuvres populaires, etc. Les étudiants en médecine et les gradués sont priés de venir à son magasin, No 105 rue du Canal. 12 mars—6t

AU PUBLIC D'ALGER.
JE déclare au public d'Alger que les bruits mensongers qu'on a voulu faire répandre sur mon compte, à propos des soins que j'ai donnés à Mme Tyler, [illegible]
La responsabilité en revient donc au docteur à M. Tyler qui les a avancés. Dr KAUFFMANN. Alger, 11 mars 1858.

Institution de Mme Parent.
MME PARENT transportera son institution, pour l'été, à Mandeville, de l'autre côté du Lac, à l'abri de la fièvre jaune et où l'on se rend de la Nlle-Orléans en deux heures. [illegible]
S'adresser ou écrire à Mme PARENT, encoignure Dumaine et Remparts. 11mars—3

Les Mites.... Les Mites.... Les Mites.
Préparation pour les mites.
CETTE excellente préparation a été inventée par le soussigné qui a fait, pendant nombre d'années, le commerce des tapis. [illegible]
Wm McGROARTY.
A vendre au magasin d'articles de toilette et de bijoux, de FRANKLIN BONNETS, dépôt général, No 29 rue du Camp. Prix du paquet....UNE PIASTRE.

Logia Colon No 2. N. O. G. F.
Habiendo dispuesto esta Logia celebrar sus sesiones el lunes de cada semana en el salon de la Estrella Polar, calle de St Luis, No 44, se participa á los miembros de la orden en general para su conocimiento.
Nueva Orleans y febrero 12 de 1858.
Por orden del V. G.
A. PINTO, Secretario.

800 Vins rouges en caisses. [illegible]
En magasin sous les clefs de la douane; à vendre par V & E MAIGNAN, 30, rue St Louis

VIN de Champagne—[illegible]
SARDINES à l'huile—[illegible]
EAUX DE VIE—[illegible]
BOUCHONS—[illegible]
V & E MAIGNAN, 30, rue St Louis

Avis de Société.
J'AI associé, aujourd'hui, M. NICHOLAS J. HOEY à mes affaires d'encan et de courtage. Le nom de la maison sera C. E. Girardey & Co. C. E. GIRARDEY.

C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs, estimateurs, courtiers de propriétés foncières et d'actions, et agents en général, BUREAU No 6, ARCADE DE BANKS, S'occupent exclusivement de la vente, de l'achat, de l'évaluation de propriétés foncières, [illegible]
Références: MM. Derby & Tréméline, Col. George May, Juge E. F. Delaveux, Col. I. G. Seymour, M. G. Roselius; MM. Jos. F. Frérot, Patrick Irwin, Williamson Terry, E. S. Morse, Col. S. S. Slatter. 10 mars

RESTAURANT DU PELLERIN, Rue Madison, No 15.
M. AUGUSTE BROUÉ annonce à ses amis et au public qu'il fera l'ouverture de son restaurant JEUDI PROCHAIN, 11. Il y aura toujours des chambres garnies pour les baigneurs. [illegible]
P. S.—M. Broué vient de recevoir par l'Express, de Fargo & Co, du vin de la Californie qu'il tient à la disposition des amateurs. 10 mars—3t

A vendre
Un restaurant situé au centre des affaires.
LE susdit restaurant a tous les approvisionnements nécessaires pour la continuation des affaires, [illegible]
On peut s'informer en adressant par la poste à J. A. M. boîte M No 65. 9 mars—6

AMANDES—10 sacs amandes Meillère, venant d'être reçues et à vendre par H. MEYGRISS, No 31, rue de la Commune

POMMES DE TERRE—600 barils Mercheant, en magasin. [illegible]
MARKS & POLLOCK, 50 rue Tchoupitoulas

MIEL—[illegible] LAROCHE & XIQUES, No 88 Nouvelle Levée.

CHARBES—[illegible] LABORDE & XIQUES, No 38 Nouvelle Levée.

CIMARETTE—[illegible] LABORDE & XIQUES

EN débarquement de la barque E Eduola, arrivée du Bas Varda—[illegible] FREAU & COUTURIE, 31 et 33 rue Gravier

AVANCES SUR MARCHANDISES.
TOURNE & THOMAS, Encanteurs pour la vente des propriétés foncières, esclaves, successions, &c., ont transporté leur bureau au coin de la rue Bienville et Passage de la Bourse, où ils feront des ventes régulières de marchandises, liqueurs, cigares, vins et cognac, &c. Avances libérales sur marchandises de toutes sortes envoyées à leur magasin. 6 mars—6 f

Encore des chemises à bon marché
AU MAGASIN DE S. N. MOODY, ENCOIGNURE DES RUES CANAL ET ROYALE.
LE soussigné vient de recevoir une grande facture de EXCELLENTES CHEMISES.......SIX POUR $9. [illegible]
S. N. MOODY

F. JACOB DUSSUMIER & CO. GROCERS, 44, 46 et 48, Vieille Levée.
200 [illegible]
COLLEGE COMMERCIAL De DOLBEAR, 166, rue du Canal.
LES classes du printemps seront ouvertes cette semaine. [illegible]

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, Département des Travaux hydrauliques, 3 mars 1858.
UN dividende de QUATRE PIASTRES ET DEMIE par action a été déclaré ce jour par la direction, payable le 1er avril prochain aux bureaux de la Compagnie, et aux actionnaires de New York à la Banque d'Amérique, le même jour.
S. E. PERCY, secrétaire

GANTS JOUVIN—Un grand assortiment de gants Jouvin, 1ère qualité, à vendre à $1 la paire, chez J. AIGÉ, coin Bienville & Chartres

NOUVELLE REDUCTION POUR CAUSE DE DEMENAGEMENT
DEVANT changer de local d'ici à quelques mois, nous vendons absolument réduits avant que notre stock. [illegible]
C. A. BARRIERE & BRO. 20 rue de Chartres et au loc No 120 rue du Canal Touro Buildings

COLLE forte de différentes qualités. A vendre par P CURACHS BRO & Co, coin Royale et St-Philippe
CATALOGNE—40 pipes fort en couleur. A vendre par P CURACHS BRO & Co.
PORTO—[illegible] P CURACHS BRO & Co.
MIEL—10 barils, à vendre par P CURACHS BRO & Co
HUILE de Castor—12 barils. P CURACHS BRO & Co.
ANIS—[illegible] P CURACHS BRO & Co.

Aux habitants de la ville et de la campagne.
LE soussigné informe respectueusement le public [illegible]
P. DUREL & Co, Imprimeurs, relieurs et marchands d'articles de bureau, 27 rue de Chartres

Aux Négociants.
LE soussigné informe respectueusement MM. les négociants [illegible]
P. DUREL & Co, Imprimeurs, relieurs et marchands d'articles de bureau, 27 rue de Chartres

AVIS.
F. N. PETITPAIN informe ses amis et connaissances, et le public en général, qu'il reprend les affaires d'encan et de commission, [illegible]

Avis de Société.
LE soussigné ont formé aujourd'hui une société sous la raison GARDELLACH & Co, [illegible]
BERNARDO GARDELLACH, JUAN MIANGOLARA.

ADOLPHE BLACHE, 60, RUE ROYALE
AU PRIX COUTANT!
LE soussigné a l'honneur d'annoncer [illegible]

E. LAMBERT, IMPORTATEUR ET MARCHAND de Vins, de Liqueurs Etrangères et du pays, &c., 20, rue des Magasins. [illegible]

FARINE—[illegible] GALLOWAY & PASCAL, 57 et 59, Vieille Levée.
WHISKY—[illegible] GALLOWAY & PASCAL, Nos 57 et 59, Vieille Levée.
BEURRE—[illegible] GALLOWAY & PASCAL, 57 et 59 Vieille Levée.
FROMAGE—[illegible] GALLOWAY & PASCAL, 57 et 59, Vieille Levée.
FEVES—[illegible] GALLOWAY & PASCAL, 57 et 59, Vieille Levée.
MORUE—[illegible] GALLOWAY & PASCAL, 57 et 59, Vieille Levée.
CHANDELLES—[illegible] GALLOWAY & PASCAL, 57 et 59, Vieille Levée.
POUDRE FLEURS DE RIZ—[illegible] A. ROUSSET & Co, No 30 rue du Canal, près Chartres
CIGARES—En débarquement des bricks M A Stevens et Tallulah, arrivés de la Havane: [illegible] P. GUMA, Encoignure Canal et Tchoupitoulas
CHAPEAUX—Un lot de chapeaux de paille, [illegible] E. MEYGRISS, 31 rue de la Commune.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTI marron l'esclave JEAN, charretier, [illegible] JOSEPH LANATA, No 11, rue Jefferson, entre Chartres et Levée.

ATTENTION!—AUX DAMES
DEBALLAGE DE MARCHANDISES.
Magasin Neuf, Boulevard des rues Poydras et Carondelet.
Mme G. W. Morton
A l'honneur d'annoncer aux Dames de la Nouvelle-Orléans [illegible]
MODES, CHAPEAUX DE SOIE RICHES, Chapeaux de Velours, CHAPEAUX DE SATIN ET DE PLUCHE, Rubans, Plumes, Fleurs, TOILES DE DENTELLES, [illegible]

CONSERVES ALIMENTAIRES.
[illegible] GRATIAA, COMBAGNE & Co, 39 rue de la Douane

100 [illegible] GRATIAA, COMBAGNE et Co, 39 rue de la Douane

AVIS.
M. C. E. GIRARDEY s'est retiré, aujourd'hui, d'un commun accord, de la maison J. A. BEARD & Co
Nouvelle Orléans, 1er mars 1858.

AVIS.
A partir d'aujourd'hui, M. Gardner Smith devient notre associé. J. A. BEARD & Co.
Bureau, no 36, rue des Magasins, et no 3, Passage de l'Arcade de Banks—dernièrement au no 3, Passage de l'Arcade de Banks. Nelle-Orléans, 1er mars 1858.

J. A. BEARD & CO., Encanteurs et estimateurs.
POUR la vente de propriétés foncières, esclaves, meubles, actions de banque et autres, ventes par ordre des gardiens du port, ventes de chargements, etc. Bureau, no 36 rue des Magasins, et no 3 Passage de l'Arcade de Banks—dernièrement au no 3 Passage de l'Arcade de Banks.

Bonne nouvelle!—Bonne nouvelle!
Vente d'habillements d'hiver A TRÈS BAS PRIX POUR DU COMPTANT.
NOUVELLES MARCHANDISES Reçues tout récemment, POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ.
ALFRED MUNROE & Co., No 34, rue des Magasins.
Afin de faire place aux marchandises de printemps et d'été qu'ils commencent à recevoir, vendent, A TRÈS BAS PRIX, Tout leur stock d'Habillements d'hiver.
[illegible] CHEMISES YORK PATENTEES, [illegible]
ALFRED MUNROE & Co, 34, rue des Magasins

Ed. FROIDEVAUX, rue de Chartres, No 56,
VIENT de recevoir, par le navire Pleiades, des maisons Gallot et Dethée, de Paris, un grand et riche assortiment de chapeaux en paille et crin, en dentelles, chenille et agréments fantaisie; ainsi des capelines et camomes avec voilettes. 5 mars—8

Hotel des Etrangers à Paris. RUE VIVIENNE.
Près de la Bourse, près des principaux Théâtres, des Boulevards et du Palais Royal.
M. GIRARD a l'honneur d'annoncer aux personnes se rendant en France, qu'il vient de restaurer son hôtel à neuf et qu'il est prêt à leur fournir de grandes et petites chambres à 2 et à 6 francs par jour, ainsi que de grands appartements. Un Restaurant ouvert à toute heure, une excellente table d'hôte, des bains et des voitures sont attachés à l'hôtel.
Les bureaux du télégraphe se trouvant dans l'hôtel, les voyageurs pourront correspondre, avec la plus grande facilité, avec leurs familles, etc. Journaux français et étrangers. On parle l'anglais et l'allemand.
Ne pas confondre avec d'autres petits hôtels de même nom.

AUX AMATEURS DE Plantes d'agrément, plantes odorantes, potagères, graines, &c.
M. CHARPIN, HORTICULTEUR ET FLEURISTE,
Invite respectueusement le public et les amateurs en général de venir visiter son établissement bien assorti. Importé de France et autres pays, [illegible]
Venez et examinez au No 44, rue du Camp, en soignant Gravier. 15mars—30f

A la vraie Renommée DES BELLES PLANTES, DE FLEURS ET DE FRUITS,
—RUE DU CAMP No 57—
BOUARD, horticulteur A Versailles, près Paris, et succursale à Marseille,
A l'honneur d'annoncer aux dames et aux amateurs qu'il vient d'arriver de France avec une belle collection de plantes, [illegible]

ON demande à acheter deux domestiques bien recommandés. S'adresser immédiatement rue Bourbon No 204.

Lac Pontchartrain.
LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il fera DIMANCHE PROCHAIN, courant, l'ouverture de son restaurant; [illegible] L. BOUDRO.

Graines de Canaries et de chanvre.
20 barils de graine de Canaries, 10 do de chanvre. A vendre par PABLO GELPI, 129 Vieille Levée

Vins de Catalogne et de Porto.
100 Barriques de vin de Catalogne très corsé, première qualité, [illegible] PABLO GELPI, 129 Vieille Levée

Bouchons panés.
30 balles de 15 milliers bouchons panés première qualité, à vendre par PABLO GELPI, 129 Vieille Levée.

Papier à cigarettes et cartes espagnoles
300 rames papier à cigarettes première qualité, marque Tomé. 12 grosses de cartes à jouer espagnoles. A vendre par PABLO GELPI, 129 Vieille Levée.

Bouchons pour eaux gazeuses
20,000 BOUCHONS SURFINS réguliers, venant à bouchonner l'eau gazeuse, en magasin et à vendre par PAUL LACROIX, 13, rue Toulouse

CIGARES DE LA HAVANE, de qualités assorties, en débarquement du brick Monserrat [illegible] LABORDE & XIQUES, 39 Nouvelle Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] CABALLERO & BASUALDO, 35, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

TABAC DE LA HAVANE en feuilles—[illegible] ROBERTO et FRERE, No 34, rue Gravier.

ALLUMETTES—[illegible] H M BARLOW & Co, 17 rue du Canal

PAPIER A ENVELOPPE—[illegible] H M BARLOW & Co, 17 rue du Canal

REÇU par le navire Roslin, arrivé de New-York, [illegible] Champagne Piper Heidsieck, en grandes et demi-bouteilles. A vendre par J M CURIEN, 22 rue Toulouse

REÇU par le navire Sewall, arrivé du Havre, 25 caisses absinthe Berthould fils, et 2 barils absinthe [illegible] 4 tonneaux fromage de Gruyère, 10 barils choucroute de Strasbourg. A vendre par J M CURIEN, 22 rue Toulouse

Une bonne affaire.
VENANT de recevoir une très grande quantité de marchandises telles que: glaces françaises et allemandes, cadres dorés et bois pour glaces, portraits, gravures et photographies, etc. [illegible] G. DUPUY, 61 rue Royale, entre Bienville et Douane

JUMELLES de théâtre—[illegible] A. ROUSSET & CO, No 30 rue du Canal, près Chartres

LUNETTES.
TOUTES les lunettes, pebbles et les verres les plus parfaits, pour tous les yeux, chez C. DUHAMEL, 50, rue de Chartres

Illuminations de jardins.
De galeries, de salons, etc., en lanternes de toutes couleurs, transparentes, en papier, de toutes formes, turques, chinoises, etc., CHEZ C. DUHAMEL, opticien, 50, rue de Chartres

Stéréoscopes.
UN immense assortiment de vues, groupes, [illegible] C DUHAMEL, 50, rue de Chartres

CAMILLE LACOSTE, SUCCESSEUR DE FERROS & BORDELOIS,
IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS ET EAUX-DE-VIE, Et marchand de groceries en gros et en détail, Encoignure Royale et Dumaine.

Brodequins Brunets.
De première qualité et de toutes grandeurs pour plantations. Egalement, bottes de luxe, à vendre par G. W. DUNBAR & Co, 5, rue des Magasins

ERNEST TURPIN, CONFISEUR, No. 56, rue de la Vieille-Levée, NLLE-ORLEANS.
Fabricant de confiserie à la vapeur. [illegible]

VIN de Bordeaux—[illegible] E. RALANNE, 191, rue Royale

S[illegible]—[illegible] E. RICHARD, 1, rue de la Commune

T[illegible] S. TALAMON, 191, Royale

Au Public.
Le soussigné se présente respectueusement aux électeurs de la ville de la Nlle-Orléans comme candidat à la place de MAIRE. L'élection a lieu le 2 juin prochain. BENJ. F. HARRISON.

A. JOZWIK, Docteur en médecine, de la Faculté de Paris.
CONSULTATIONS ET OPERATIONS CHIRURGICALES.
LE Dr JOZWIK offre spécialement ses services à la population allemande, dont il parle aussi la langue. No 118, RUE St PIERRE, entre Dauphine et Bourbon. 16 fév—1an

TOMBOLA
Du magnifique Portrait DU GÉNÉRAL WASHINGTON,
EXPOSÉ—RUE DE CHARTRES No 50.
LE célèbre portrait original du général Washington, exposé depuis quelque temps au no 50, rue de Chartres, est mis en Tombola. Mille billets à $5 le billet.
Chaque souscription recevra une prime, au moment de sa souscription, une magnifique photographie du tableau.
Le tirage aura lieu aussitôt que les billets seront placés et le jour en sera désigné par les journaux.
Les habitants de la campagne qui désirent souscrire à cette Tombola doivent adresser leur demande à C. DUHAMEL, rue de Chartres, 50

L'ŒIL ET L'OREILLE.
SURDITE—MALADIES DE L'ŒIL ET DE L'OREILLE.
Le Dr F. A. VON MOSCHZISKER Est à l'Hôtel St-Louis, appartements Nos 1 et 2.
On l'on peut le consulter sur toutes les maladies de l'ŒIL et de l'OREILLE, qui exigent les soins d'un médecin ou d'un chirurgien—HEURES—9 A. M. à 5 P. M.
Pose d'YEUX ARTIFICIELS sans faire éprouver le moindre douleur.
Pose de TYMPANS ARTIFICIELS, s'il est nécessaire, en cas de SURDITE. 15 janv

Demande.
UN jeune homme parlant le français et l'anglais désire une place de vendeur dans une grocerie ou une place quelconque. S'adresser au bureau de ce journal. 16 fev

DEMANDE.
UNE DAME, qui a acquis une grande expérience dans l'enseignement, désire trouver une place soit en ville soit à la campagne. Elle peut enseigner l'anglais dans toutes ses branches, le français, qu'elle parle bien, et la musique. Elle donnera les meilleures recommandations. S'adresser à A., bureau de ce journal. 26 fev

ERNEST COIGNARD.
AGENT pour la vente de vins, liqueurs, etc., sollicite respectueusement le patronage de ses amis et du public pour lui au et au magasin de MM. Busse & Leesing, rue Gravier, No 115. 12 février—1m

Pension bourgeoise.
LE soussigné, qui demeure avec sa famille dans la rue d'Orléans, No 109, encoignure Royale, reçoit les personnes qui désireraient vivre dans le genre espagnol. Les chambres sont vastes et bien meublées, les repas excellents et le prix modéré. Il admet également à sa table ceux qui ne veulent prendre que le repas et il envoie à manger au dehors. O. RODRIGUEZ.

MAILLOT & SON, 134, rue des Magasins, Importateurs de Vins, Eaux-de-Vie, &c., et fabricants de liqueurs du pays. 20 décemb.

236 tierçons riz nouveau de choix, de la Caroline.
100 caisses bougies de l'Etoile, 4, 5 et 6 à la livre, marques Proctor & Gamble, Emery & Son, et Shinto;
200 demi-caisses bougies de l'Etoile, diverses marques.
500 caisses savon Winchester, Eagle & Proctor.
300 do harengs.
50 barils huile de lard préparée pour l'hiver.
500 do farine extra, superfine et fine.
200 paniers huile d'olive de Plagniol, en bouteilles et quarts de bouteilles. A vendre par T. JACOB DUSSUMIER & Co, 44, 46 et 48, Vieille Levée.
Agents pour la vente de l'huile de graines de coton de Polk. 24 fév

LION & PINSARD, 66 et 68, rue Royale, encoignure Bienville,
VIENNENT de recevoir par le navire Pearless, du Havre, un grand assortiment de marchandises nouvelles, entre autres: [illegible]
LION & PINSARD, 66 & 68, rue Royale, enc. Bienville.

B. JOURDAN. Successeur de M. Bonnabel, IMPORTATEUR-DROGUISTE EN GROS, Pharmacien Chimiste, Encoignure Natchez et Tchoupitoulas.
Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient d'acheter l'établissement de B. BONNABEL. [illegible] B. JOURDAN.

REÇU par le Johannsberg, du Havre, un assortiment de vases, bocaux, [illegible] DUFAUT & Cie, 91 rue Royale

Magasin de Tapis. Rue de Chartres, No 19.
NOUS avons en magasin un grand et beau stock de tapis, comprenant Médaillons, Velours, Wiltons, Tapis, Bruxelles, 3 plis, Ingrains, Chenille, Vénitiens.
TOILE CIREE—[illegible] A. BROUSSEAU & Co.

BORME & DEJEAN, AGENCE DE RECOUVREMENTS Pour les Comtés OPELOUSAS ET ATTAKAPAS.
Références—Nouvelle-Orléans: BELLOCQ, NOBLOM & Co, A. ROUBERT & Co, LOUIS CHAUDET.
Résidence—à Opelousas. 3 fév—1an v.

Aux malades.
LE Dr W. BODENHAMER, M. D., de New-York étant arrivé à la Nouvelle-Orléans, traitera pendant son séjour en cette ville, toutes les maladies chroniques et surtout celles des intestins inférieurs qui rentrent dans sa spécialité. [illegible]
Le Dr Bodenhamer est visible tous les jours à son office, 148, rue du Canal, au second, de 9 heures du matin à 4 heures du soir. Sa résidence est à l'Hôtel St-Charles. Il se rendra chez les malades qui le feront appeler. Résidence: Au bureau de l'Abeille.

Bottes, Souliers et Brodequins.
Nous recevons en ce moment un grand assortiment de choix de bottes, souliers et brodequins fabriqués expressément pour le marché du Sud. A vendre par G. W. DUNBAR & Co, 5, rue des Magasins

EN déchargement du navire Pearless:
2 fûts crème de Mont d'Or,
2 do de vermouth,
1 do fromage de Gruyère, à vendre par E. DURAND, encoignure St Pierre et Royale

10 fûts huile de Colza, épurée, en déchargement du navire Sewall. A vendre par E. DURAND, encoignure St Pierre et Royale

10 fûts huile de Colza épurée
6 caisses chartreuses blanches
2 do do jaune
1 do do verte
En débarquement du navire Clara Wheeler. A vendre par E. DURAND, encoignure St Pierre et Royale

POMMES—100 barils Russets de choix, en magasin et à vendre par MARKS & POLLOCK, 53, rue Tchoupitoulas

TABAC en feuilles—En débarquement des bricks Mary Elisabeth et Tallulah: [illegible] P. GUMA, encoignure Canal et Tchoupitoulas

RHUM DE SANTA CRUZ—1 pipe, en magasin et à vendre par FREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier

LE soussigné, seuls agents pour la Nouvelle-Orléans, de MM. J. Lanneure & Co, propriétaires et marchands à Nuits, en Bourgogne, appellent l'attention des acheteurs sur la qualité supérieure de leurs vins.
J. LANNEURE—Vieux Cops, extra mousseux, Côte d'Or pâle, Romanée rouge, Clos de Vougeot, Richebourg, Romanée, Chambertin, Nuits et Pommard.
VINS BLANCS de Chablis et Montrachet.
A vendre par A. CARRIERE & Co, 25, rue de la Vieille Levée

CHAMPAGNE DELBECK & DE BERGHES.
MONSIEUR P. CASSAVE nous ayant transmis l'agence à la Nlle-Orléans de l'excellent vin de Champagne provenant des caves de Messieurs Delbeck & De Berghes de Reims, [illegible]
A vendre par FAURES & NORMAN, 33 et 35 rue Royale

VINS ROUGE ET BLANC, EN CAISSES.
20 barriques véritable Chateau Haut Brion, de 1848, vignoble de Jos. Eug. Larrieu
4 barriques véritable Chateau St Julien, 1848
[illegible]
A vendre par FAURES & NORMAN, 33 et 35 rue Royale.

LOTERIES DE SWAN & Co. Autorisées par l'Etat de la Géorgie.
$70,000 POUR $10!
Les loteries suivantes seront tirées par S. SWAN & Co., Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADEMIE DE SPARTA dans le mois de MARS 1858, à AUGUSTA (Georgie), sous la surveillance des commissaires.
[illegible]
Tous les Samedis dans le mois de mars.
[illegible]

NOUVEAUX AVANTAGES. Encore meilleur marché!
[illegible]
LAZARE & LEVASSEUR, 19 rue de Chartres, près Canal

THEODORE DANFLOUS.
[illegible]

AVIS.
ON offre à toute personne qui peut le désirer, [illegible]

MERCHANTS' HOTEL.
[illegible]

A L'ETOILE DU NORD
[illegible] F. Blanchard
INFORME ses clients et le public en général [illegible]

MLLE JULIE a transféré son domicile de la rue Rempart No 8 à Faubourg Franklin [illegible]

Hotel Verandah Conti.

M. GEORGE a l'honneur d'informer le public qu'il vient de faire [illegible]

Southern Institute, Rue St Louis, 145.
ON demande une dame ou une demoiselle de faire une classe de français à des commençants, et de répéter les leçons de musique. [illegible]

BOUQUETS POUR BALS, NOCES, &c.
Constamment au magasin No 113, rue de Chartres, entre St Louis et Conti.

EN débarquement du navire Sewall, capt Merrill, du Havre:
150 paniers de 12 bouteilles champagne "Comte de Bohon"
50 paniers de 24 demi-bouteilles champagne do.
A vendre par V & E MAIGNAN, 30, rue St Louis

Magasin d'habillements confectionnés.
No 1, bâtisses Pontalba, rue de la Vieille Levée, En face du ferry de St Martin.
R. CHAMPAGNE, MARCHAND TAILLEUR,
A toujours en main un assortiment complet d'habillements confectionnés d'après les dernières modes de Paris et de New-York. Commandes exécutées par les meilleurs ouvriers. 25 sept—1ab

Vin du choix.
45 barriques vin rouge St Emilion, 1848-1850,
[illegible]
A vendre par LOUIS F. MAHENT, 30 rue Toulouse

G. P. HOUGHTON, No 153, rue du Canal—Nlle-Orléans,
[illegible]

Agrandissement de la Librairie Catholique de **MICHON & DESPORTES,** 203, rue Royale.
POUR répondre aux exigences des affaires qu'ils vont augmenter chaque jour, [illegible]